Après avoir erré, il se trouvait le lendemain, vers neuf heures du soir, sur la route qui conduit de Cocherel à Chambray. A ce moment dit la *Gazette de Vernon*, un journalier revenait à Chambray, lorsque Bouquet, se souvenant sans doute de son ancien métier d'employé d'octroi, et croyant avoir affaire à un contrebandier, se précipita sur le passant, l'étreignant dans ses bras.

Surpris, non sans raison, le journalier le repoussa. Bouquet revint à la charge, l'étreignant de nouveau. C'est alors que le journalier, se croyant en présence d'un malfaiteur, se défendit avec un sommier de scie qu'il avait à la main. Pris de peur, et craignant d'être de nouveau assailli par Bouquet, qui se mit à le suivre, il gagna Chambray où il conta ce qui venait de lui arriver.

Assisté de deux de ses comaatriotes, il revint à l'endroit où l'agression avait eu lieu, et là, ils trouvèrent Bouquet, qui, n'offrant aucune résistance, les accompagna jusqu'à Chambray.

Après s'être aperçus que Bouquet ne paraissait pas avoir toute sa raison, l'attaqué et ses deux compagnons ne sachant que faire du pauvre fou l'abandonnèrent à son sort. On ignore ce qu'il devint alors.

Le lendemain matin, des ouvriers, se rendant à leur travail, trouvèrent sur le chemin le cadavre d'un inconnu : c'était Bouquet, qu'une congestion, produite par le froid, avait tué.

— La commune d'Ormay vient d'être le théâtre d'un attentat sacrilège, commis par son maire, M. Briot, connu depuis longtemps par son fanatisme et sa haine antireligieuse.

Le 21 janvier dernier, au milieu des huées de la population toute entière, malgré ses protestations et ses insultes, M. Briot a fait déboulonner une statue de la Sainte-Vierge, placée dans le village. Au moment où elle tomba il *hurla, absolument seul*, le cri de : *Vive la République !* La population d'Ormay a su conserver sa dignité et son calme, malgré cet odieux attentat, mais tout le pays est profondément indigné et écœuré.

Cet attentat d'Ormay ne contribuera pas peu à faire détester encore davantage la République dans toute la Haute-Saône, département toujours catholique.

— Au n° 32 de la rue Delaborde, à Paris, habite un jeune homme d'une vingtaine d'années, d'origine alsacienne, nommé Joseph Muller. Il exerce les modestes fonctions de cantonnier surnuméraire au service de la Ville et sous la dépendance de son oncle, cantonnier en titre, chez il a son logement.

Muller, orphelin, est l'unique soutien de ses deux jeunes sœurs, âgées l'une de quinze ans, l'autre d'une dizaine d'années. C'est un garçon très travailleur et d'une conduite régulière. Il consacre sa paye tout entière à l'entretien de sa petite famille. Or, depuis vendredi dernier, Muller a disparu. Il est sorti de chez lui le soir, à sept heures, et depuis on ne l'a pas revu. Les recherches les plus actives ont été faites, à la Préfecture de police, à la Morgue, dans les hôpitaux : tout a été inutile.

Au moment de sa disparition, il était en tenue de travail et, contre son habitude, il avait laissé chez lui sa montre et des papiers qu'il portait toujours avec lui. Il n'avait dans son porte-monnaie que la somme de 2 fr. 50. L'hypothèse d'un suicide semble toutefois devoir être écartée, car Muller adorait ses sœurs et paraissait très heureux de sa modeste situation.

Le jour où il a disparu, il était très gai, et en dinant il parlait avec une grande joie d'une légère augmentation de salaire qui lui avait été promise. Les angoisses de son oncle et de ses sœurs sont cruelles, et ils craignent que ce jeune homme n'ait été victime d'un assassinat.

— Il y a des gens qui placent singulièrement leur amour-propre et à qui cela coûte souvent cher.

Ainsi, hier soir, deux ouvriers tôliers, les sieurs L... et V... se trouvaient attablés dans un débit de vins, rue de Charonne, 80, à Paris. Ils causaient de boisson et chacun d'eux se vantait d'être plus fort buveur que l'autre. Bref, excités par les encouragements des assistants, ils en arrivèrent à se défier, et il fut convenu qu'ils boiraient chacun un litre de rhum et que celui qui serait ivre paierait la dépense.

On apporta les deux bouteilles. Ils se mirent à boire à même le goulot.

Au bout d'un instant, l'un d'eux roula sous la table. L'autre poussa un cri de triomphe et voulut se lever. Mais il chancela et tomba également.

Tous deux ont été portés, dans un état alarmant, à l'hôpital Saint-Antoine.

— Voici une mystérieuse tentative de meurtre que les formalités administratives ne permettront pas d'éclaircir, du moins avant quelques jours.

Dans l'avant-dernière nuit, vers une heure et demie, un restaurateur de Marseille, le sieur Launay, allait chercher dans son canot un matelot du navire russe le *Jupiler*. Celui-ci avait fini son quart et devait terminer la nuit chez Launay.

A peine Launay et son domestique eurent-ils accosté le navire, que deux pierres énormes tombèrent du bord dans l'embarcation.

Ce bruit attira l'attention des douaniers Dauphin et Bertrand, qui sautèrent dans le canot de la douane et ramèrent dans la direction du *Jupiter*. Ils se firent connaître, mais aucune voix ne répondit. Tout à coup deux coups de revolver retentirent et les balles sifflèrent aux oreilles des douaniers. A cette attaque, les deux bateaux prirent la fuite.

Un troisième coup de feu fut tiré et Bertrand fut grièvement atteint à l'épaule. La balle n'a pu être extraite.

Une enquête est ouverte, mais la nationalité du navire met obstacle à la répression immédiate de l'attentat. Le consul de Russie est saisi de l'affaire.

— Le roi de Hollande, qui est un des grands collectionneurs de notre temps, a fait acheter pour son compte trois lettres de Gentz d'un très grand intérêt pour l'histoire de 1805, 3,050 francs, et 34 lettres de la duchesse de Civrac, dame d'honneur des filles de Louis XV, contenant des détails fort intéressants sur la cour, 1,500 fr. Le duc d'Aumale a fait acheter, de son côté, pour 205 fr., une lettre de Dumouriez au secrétaire de son père, alors qu'il était duc d'Orléans et qu'il cherchait du service en Espagne contre Napoléon Ier.

La collection contenait un certain nombre de documents autographes sur quelques-uns des généraux les plus célèbres de la république et de l'empire : 32 lettres adressées à Marceau, soit par des généraux, soit par des conventionnels, ont été vendues 700 fr. ; une lettre de Davoust, 115 fr. ; 41 lettres de Kellermann, 620 fr. ; 34 lettres de Mouton, comte de Lobau, 250 fr. ; 5 lettres du comte de Montholon, 510 fr. ; un manuscrit autographe de Ney sur un plan de bataille, 600 fr.

Citons encore comme ayant atteint des prix élevés, une simple lettre de compliment de la belle et célèbre Bianca Capello, 600 fr. ; la minute autographe d'une lettre de conseils de Louis XIV à Philippe V, 1.000 fr. ; une lettre de Mme de Maintenon, 1.300 fr. ; une lettre de Georges de Scudéry, 500 fr. ; une lettre par laquelle Voltaire soumettait à J.-B. Rousseau le plan de la *Henriade*, 1.000 fr.

LE TROISIÈME MATCH DE BILLARD

Quatrième journée

Les péripéties variées de la lutte rendent utile le résumé exact de la situation des deux champions.

Hier, la rapidité de la composition nous a fait commettre une erreur d'addition.

Voici les chiffres exacts des trois premières journées :

Vigneaux 340 + 860 + 495 = 1,695
Slosson 600 + 208 + 992 = 1,800

M. Slosson a recommencé, hier jeudi, par une série de 46; M. Vigneaux, à sa reprise, a manqué le carambolage.

Après deux reprises insignifiantes, M. Vigneaux a fait une série de 304 points.

Au moment de la suspension, le marqueur, M. Louis Simian, a fait une annonce qui a produit un grand effet.

M. Schæfer, professeur américain, déclare se tenir à la disposition du gagnant pour faire une partie de n'importe quel enjeu et dans n'importe quelles conditions de séries américaines ou de coins coupés.

Ce défi formel promet des séances ultérieures intéressantes.

La soirée d'hier jeudi n'a donné lieu qu'à huit reprises.

Voici les chiffres pour chaque champion.

Vigneaux : 0 — 22 — 40 — 204 — 11 — 8 — 4.
Slosson : 46 — 0 — 5 — 2 — 25 — 29 — 318 — 176.

Le total général est donc de 2,400 pour M. Slosson et de 2,084 pour M. Vigenaux.

L'ARRESTATION DE MM. BONTOUX & FÉDER

Nous n'avons pu que raconter rapidement et en quelques lignes, hier, l'arrestation de MM. Bontoux, président, et Féder, directeur de l'*Union Générale*.

Nous pouvons aujourd'hui compléter ces premiers renseignements.

Depuis deux jours, cette double arrestation était décidée par le Parquet et avait même donné lieu, à ce que l'on nous assure, à d'actifs pourparlers entre le procureur-général et le président du Tribunal de commerce. Le premier aurait désiré, paraît-il, que la mise en faillite de la Société précédât l'arrestation de ses directeurs, tandis que le second tenait au contraire à ce que la mise en faillite fût la conséquence naturelle de leur arrestation.

C'est le Parquet qui aurait fini par céder et avant-hier soir, à cinq heures et demie, M. Macé, chef de la police de sûreté, recevait l'ordre d'arrêter MM. Bontoux et Feder.

M. Macé se rendit immédiatement au siége de l'*Union Générale*, rue d'Antin, n° 9. Il était accompagné de M. Flory, expert, et suivi d'un certain nombre d'agents.

Les membres du Conseil d'administration de l'*Union Générale* étaient en conseil quand M. Macé se fit annoncer. Introduit dans un petit salon attenant à la salle du Conseil, il fit avertir MM. Bontoux et Féder qu'il désirait avoir avec eux un moment d'entretien. Ces deux messieurs quittèrent aussitôt la séance et se rendirent auprès du chef de la sûreté qui leur communiqua alors le double mandat d'amener dont il était porteur.

Le premier moment de surprise passé, M. Féder répondit à M. Macé qu'il était prêt à le suivre. Quant à M. Bontoux, il demanda l'autorisation de retarder son départ d'une heure, autorisation qui lui fut accordée sans difficulté.

M. Féder partit donc seul avec M. Macé. Sur l'offre que ce dernier lui fit de prendre une voiture, il déclara qu'il préférait marcher. Et ayant allumé un cigare, il prit le bras du chef de la sûreté et tous deux se rendirent à pied à la Préfecture de police, où ils arrivèrent un peu après sept heures. M. Féder ne paraissait nullement inquiet sur les suites de son arrestation. En route il causa très librement de la crise financière actuelle avec son compagnon. En traversant le Pont-Neuf, il s'arrêta même un moment pour faire admirer à M. Macé l'admirable panorama de Paris illuminé.

M. Bontoux, pendant ce temps, montrait le même calme. Après avoir mis ordre à quelques affaires, il se fit apporter à dîner dans le cabinet de l'*Union Générale*. Puis, il descendit, appela un cocher qui passait, monta en voiture, et, à neuf heures moins un quart, il arrivait à son tour à la préfecture de police.

En l'état actuel des choses, nous estimons qu'il y a moins d'inconvénients à dire la vérité tout entière, qu'à essayer de l'atténuer pour quelques jours. Nous ne croyons donc pas commettre d'indiscrétion préjudiciable, en annonçant que le président et le directeur de l'*Union Générale*, sont, depuis la crise qui a amené la débâcle des actions, séparés par une mésintelligence profonde. Cette mésintelligence s'est d'ailleurs nettement affirmée dès leur arrivée à la Préfecture de police, où, en réponse à l'offre qui leur était faite par M. Macé, d'habiter une chambre commune, tous deux ont demandé une chambre à part.

M. Bontoux s'est installé dans une petite pièce, à droite du cabinet de M. Macé et séparée seulement de ce cabinet par le bureau de ses secrétaires et par une antichambre occupée par deux inspecteurs de service.

La chambre choisie par M. Féder se trouve de l'autre côté du couloir et fait face à la porte du bureau de M. Macé. C'est dans cette chambre qu'il s'est fait apporter à dîner avant-hier soir, et c'est là qu'il a passé la nuit, tandis que M. Bontoux couchait dans la sienne. Pour l'un et l'autre, un matelas étendu par terre remplaçait le lit.

Ajoutons tout de suite que MM. Bontoux et Féder avaient subi chacun séparément, dès leur arrivée à la Préfecture, un premier interrogatoire de M. Pillet-Desjardins, juge d'instruction, et que chacun de ces deux interrogatoires a duré plus d'une heure.

Les faits reprochés au président et au directeur de l'*Union Générale* seraient, paraît-il, ceux d'abus de confiance et d'infraction à la loi de 1867 sur les sociétés commerciales. Tous deux ont énergiquement protesté contre le premier chef d'accusation : ils auraient, en revanche, reconnu les infractions mentionnées dans le dernier chef, mais en alléguant pour leur défense que presque toutes les sociétés financières commettent ces infractions sans qu'on ait arrêté pour cela leurs directeurs.

L'arrestation de M. Bontoux a été pour sa famille un coup terrible, et Mme Bontoux, déjà gravement malade, aurait eu la nuit dernière une rechute. C'est par quelques mots de son mari, écrits à la hâte, de la Préfecture de police, à onze heures du soir, avant-hier, que Mme Bontoux a été informée du nouveau malheur qui le frappait.

La matinée d'hier s'est passée sans incident pour les deux prisonniers. Ils ont déjeuné et dîné chacun séparément dans leur chambre. A trois heures de l'après-midi, ils ont été appelés de nouveau chez le juge d'instruction, où ils ont subi un second interrogatoire plus long encore que le premier.

Malgré les explications fournies par MM. Bontoux et Féder, et malgré l'offre d'une caution pour obtenir leur mise en liberté provisoire, l'arrestation du président et du directeur de l'*Union générale* a été maintenue. Jusqu'à hier soir, quatre heures, leurs amis pouvaient encore espérer qu'ils seraient relâchés. Mais, après le second interrogatoire, dont nous venons de parler, l'ordre d'arrestation définitive a été envoyé à M. Macé, et en exécution de cet ordre, MM. Bontoux et Feder ont été écroués hier soir, à neuf heures, à la Conciergerie.

Que devenait pendant ce temps l'*Union Générale* ?

On sait qu'une réunion des actionnaires était annoncée pour aujourd'hui vendredi, à deux heures, au siège de la Société. Des circulaires avaient été envoyées aux actionnaires avec la formule d'un pouvoir à signer, pour ceux qui ne pourraient pas assister à la réunion.

Cette formule se terminait ainsi :

« En conséquence, voter toutes les mesures qui seront proposées, soit par le conseil d'administration, soit par les actionnaires : voter notamment la dissolution de la Société, sa mise en liquidation, sa réunion ou fusion avec toute autre société, la cession de ses droits, et généralement prendre part à toutes délibérations, votes, et faire tout ce qui sera utile et nécessaire. »

L'arrestation de MM. Bontoux et Feder et la mise en faillite de la Société, prononcée hier [illegible] conséquence par le tribunal de Commerce, est venue forcément modifier les résolutions du conseil d'administration et la communication suivante a été adressée hier soir aux actionnaires, les informant que la réunion n'aurait pas lieu.

Ajoutons qu'une dépêche de Lyon nous informe qu'hier, à trois heures, par l'ordre du parquet de Lyon, le commissaire de police s'est présenté à l'*Union générale* et a fait évacuer les bureaux par les employés et le public. Ensuite les portes ont été fermées et les scellés apposés par les soins du juge de paix du deuxième canton de Lyon.

* *

Le bruit s'était un instant répandu hier soir que d'autres arrestations devaient être opérées à Paris parmi les membres du Conseil d'administration. Ce bruit est, croyons-nous, inexact ; mais on assure qu'à défaut d'arrestations, le parquet serait décidé à poursuivre individuellement tous les membres du Conseil.

* *

On télégraphie de Lyon, 2 février :

Aujourd'hui, à trois heures, sur l'ordre du parquet de Lyon, le commissaire de police s'est présenté à l'*Union générale* et a fait évacuer les bureaux par les employés et le public. Ensuite les portes ont été fermées et les scellés apposés par les soins du juge de paix du deuxième canton de Lyon.

Choses & Autres

Un Marseillais à un de ses amis :

— Comment, Perréol, tu t'es fait rosser par Cazaban, pas ?

— Eh ! je me suis sauvé ! Mais il a profité de ma fuite pour m'attaquer par derrière, le lâche !

* *

Un enfant qui promet :

— Dis donc, père ! c'est bien malheureux, n'est-ce pas, qu'il y ait le tribunal et les gendarmes !

— Pourquoi cela, mon enfant ?

— Dame, parce que, sans ça, « naturellement », on ne payerait jamais ce qu'on doit !

* *

Un peintre illustre passe à Marseille et il est invité à dîner chez un riche négociant qui lui dit :

— Mon fils aussi a montré, tout jeune, des dispositions artistiques... je l'ai envoyé à Paris où il a travaillé dix ans dans l'atelier du fameux Crépasson...

— Et maintenant ?..

— Maintenant... il est pharmacien à Aix !

* *

Curieux souvenir de l'exposition d'électricité.

Un soir, un savant quelconque terminait une dissertation à quelques personnes assemblées autour de la machine Gramme.

Un bon bourgeois s'approche du démonstrateur et lui dit :

— C'est ça, n'est-ce pas, la machine Gramme.

— Oui, monsieur, et c'est là une découverte admirable. — Là-dessus, il s'emballe et recommence à expliquer la théorie de la machine parlant d'« intégrales », du « potentiel », des « Webers », des « Holms », des « résistances », des « Volts », etc., etc.

Le bon bourgeois écoute tranquillement. Quand ce fut fini, il sourit et dit à son interlocuteur :

— C'est très savant tout ce que vous venez de me raconter, monsieur, mais c'est moi qui suis Gramme, et je vous affirme que jamais je ne me suis servi de tout cela pour construire ma machine.

Ahurissement du démonstrateur !

* *

Quel homme que ce X... Il lui passe centidées par la tête...

— Oui, mais il n'en garde pas une.

* *

Un grand spéculateur, trop connu pour ses opérations à la baisse, avait demandé une devise à un de ses amis.

Ce dernier, fortement éprouvé par la débâcle occasionnée par l'agioteur, vient de lui envoyer sa réponse :

La voici : *Homo homini lupus.*

Le financier, il est vrai, n'a pas compris... mais l'imprudent a demandé la traduction.

On la lui a fournie :

— Les affaires, c'est la ruine des autres.

TRIBUNAUX

Cherbourg, 2 février.

Le soldat d'infanterie de marine, Pigot, assassin de Victorine Navet, a été jugé aujourd'hui.

Le conseil ayant écarté les circonstances atténuantes, Pigot a été condamné à mort.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

Conseil de Cabinet.

Paris, 2 février, soir.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet, aux affaires étrangères, sous la présidence de M. Freycinet.

Il a été décidé qu'il y aurait désormais trois conseils par semaine : le mardi et le samedi, il y aura conseil des ministres à l'Elysée sous la présidence de M. Grévy; le jeudi il y aura conseil de Cabinet au quai d'Orsay sous la présidence de M. Freycinet.

M. Tirard

Paris, 3 février.

Suivant le *Voltaire* M. Tirard aurait l'intention de démissionner aussitôt après la conclusion des traités de commerce.

Nominations officielles

Paris, 3 février.

M. Duvaux est nommé sous-secrétaire d'état à l'Instruction publique.

M. Mafats est promu directeur-général des Beaux-Arts.

Une circulaire de M. de Freycinet

Paris, 2 février, soir.

Un journal a annoncé hier soir que M. de Freycinet avait envoyé aux représentants de la France à l'étranger une circulaire sur l'ensemble de la politique extérieure. Cette nouvelle est inexacte. Le président du conseil s'est borné à adresser à tous nos représentants la notification d'usage, leur faisant connaître la constitution du nouveau cabinet, en les invitant à en faire part aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités et à assurer ceux-ci, du désir du cabinet de continuer à entretenir avec eux les relations pacifiques et amicales qui existent.

Réception du corps diplomatique au quai d'Orsay

Paris, 2 février, soir.

Hier a eu lieu au palais du quai d'Orsay la réception hebdomadaire du corps diplomatique. Cette réception coïncidait avec la prise de possession du nouveau ministère des affaires étrangères.

Tous les membres du corps diplomatique sans exception avaient tenu à venir saluer le nouveau ministre. La réception qui a été très longue, a été marquée par un caractère de véritable cordialité.

On remarquait notamment le nonce, les ambassadeurs d'Allemagne, d'Angleterre, de Russie, le chargé d'affaires d'Autriche, l'ambassadeur d'Espagne, les ministres des Pays-Bas, de Belgique, de Suède etc.

Projet de loi judiciaire

Paris, 2 février.

Le projet de loi, déposé aujourd'hui à la Chambre par M. Martine-Feuillée, supprime tous les tribunaux d'arrondissement, et les cours d'appel des villes d'Agen, Pau, Angers, Orléans, Amiens, Chambéry, Bastia et Limoges.

Le commandement en chef de l'Indo-Chine

Le décret du 20 janvier 1882, portant institution du commandement en chef des forces de terre et de mer dans l'Indo-Chine, est et demeure rapporté.

Elections législatives

Paris, 3 février.

13 colléges électoraux sont convoqués pour le 26 février, à l'effet d'élire dans chacun un député.

Evènements d'Algérie

L'agence Havas communique la dépêche suivante.

Alger, 2 février.

La colonne d'El-Goléah est rentrée hier à Laghouat.

On signale d'heureuses razzias opérées par les Hanoyan fidèles; ils ont tué 60 hommes aux Trafi dissidents et leur ont enlevé 6.000 moutons.

M. Gambetta à Marseille

Marseille, 2 février.

M. Gambetta, accompagné de M. Scheurer-Kestner, sénateur, et de M. Arnaud de l'Ariège, son secrétaire, est arrivé à Marseille par le train de 10 h. 40.

Il a été reçu, sur le quai de la gare, par MM. Verminck, négociant, Armand, professeur au Lycée, Barres, conseiller municipal et par quelques amis particuliers.

Il a pris place dans la voiture de M. Verminck, ainsi que M. Scheurer-Kestner, et est descendu à l'hôtel d'Orléans, où il reçu quelques visites, entre autres celle du chef du cabinet du préfet, et de M. Abram banquier et conseiller général.

M. Gambetta s'est rendu ensuite chez M. Verminck.

On pense qu'il restera deux jours à Marseille.

Marseille, 2 février, 10 h. soir.

M. Gambetta a visité la ville pendant l'après-midi.

Parmi les visiteurs qui se sont présentés pendant la soirée à l'hôtel d'Orléans, on cite : MM. Brochier, maire de Marseille, Morges, adjoint, Fauré, Deiss, Besion, conseillers généraux, et de nombreux amis politiques.

M. Gambetta partira pour Nice demain.

Affaires d'Egypte

Londres, 2 février.

Le *Daily News*, discutant la situation en Egypte, dit que l'occupation de l'Egypte par l'Angleterre et la France créerait à ces puissances une situation politique aussi fâcheuse que celle de l'Autriche dans l'Herzégovine et la Bosnie.

Le protectorat, ajoute le *Daily News*, est plein de dangers. Un malentendu avec la France serait une grande calamité; mais il semble que ce malentendu sera amené plutôt par la prolongation que par la rupture des arrangements actuels.

Caire, 2 février, soir.

Cette après-midi, le Khédive a appelé au palais les consuls généraux de France et d'Angleterre.

Pendant cette entrevue, le scherif est survenu pour donner sa démission.

Constantinople, 2 février.

Aujourd'hui, les premiers drogmans des ambassades d'Allemagne, de Russie, d'Autriche et d'Italie, ont fait à Assim-pacha une communication verbale identique, disant que leurs gouvernements observent avec intérêt les événements d'Egypte, et désirent le maintien du *statu quo*, conformément aux traités et au firman qui régit ce pays, ajoutant que, toute modification du *statu quo* nécessiterait l'assentiment de toutes les grandes puissances.

Le Caire, 3 février.

Mammoud-Baroudi remplacera Chérif-Pacha à la présidence du Conseil.

La cause de cette élévation est que le nouveau ministre est plus favorable aux aspirations de la Chambre des Notables.

Election du nouveau président du Conseil municipal de Paris

Paris, 2 février, soir.

Le Conseil municipal de Paris est convoqué en assemblée plénière, samedi prochain.

Il s'agit de choisir un candidat aux fonctions de président en remplacement de M. Engelhard, président sortant.

On voudrait trouver une personnalité qui pût rallier tous les suffrages, aussi bien des opportunistes que des intransigeants.

Il est permis de douter du succès de cette tentative.

La fièvre jaune au Sénégal

Liverpool, 2 février.

Des nouvelles du Sénégal annoncent l'apparition de la fièvre jaune sur les bords du fleuve le Sénégal.

Une quarantaine de 28 jours serait imposée, dans les ports de la côte, aux navires provenant de ce fleuve.

L'attentat contre le roi Georges Ier.

L'*Agence Havas* nous communique la dépêche suivante :

« Copenhague, 2 février.

» Dans les cercles les mieux informés de notre ville, on donne un démenti catégorique à la nouvelle publiée par le journal la *Presse* de Vienne, relativement à la découverte à Athènes d'une conspiration contre la vie du roi de Grèce. »

L'agitation irlandaise

Londres, 2 février.

On s'émeut, dans le monde diplomatique, de la situation de M. Arthur Dillon, le député irlandais incarcéré à la suite des troubles survenus dans son pays. De hautes influences se seraient employées en vue d'obtenir son élargissement, car le régime de la prison met, dit-on, sa vie en danger. Les autorités anglaises ont opposé d'abord un refus catégorique à cette requête et c'est de là qu'est venu l'émoi. Mais, sur de nouvelles instances faites par la famille de M. Dillon, le gouvernement a prétendu seulement consentir à l'élargissement, à la condition que M. Dillon s'engagerait, sur l'honneur, à ne pas rentrer en Angleterre et à vivre dans le midi de la France. Le prisonnier n'a pas voulu prendre cet engagement et les choses en sont là.

L'exposition métallurgique d'Espagne

Madrid, 2 février.

Toutes les machines, servant à l'industrie minière, qui seront envoyées de l'étranger à l'exposition métallurgique, seront, à leur entrée en Espagne, dispensées de tous droits de douane.

La question juive

New-York, 2 février.

Le général Grant a convoqué hier soir un grand meeting, destiné à manifester la sympathie de l'Amérique pour les juifs persécutés en Russie.

Plusieurs notabilités politiques et des représentants des diverses confessions chrétiennes y assistaient.

On a adopté une résolution exprimant la tristesse et l'indignation que causaient les souffrances des juifs, protestant au nom de la civilisation contre la persécution et priant le gouvernement d'employer auprès du gouvernement russe l'influence puisée dans la vieille amitié des Etats-Unis et de la Russie, pour faire cesser la persécution et en empêcher le renouvellement.

Les détournements à la douane russe

Saint-Pétersbourg, 2 février.

Le *Noroïe Vremia* annonce que le chiffre des détournements commis à Taganrog s'élève à 70 millions de roubles.

La démission de M. Katchaloff, directeur du département des douanes, n'a pas été acceptée.

DERNIÈRE HEURE

(Service télégraphique particulier)

Ambassades

Paris, 3 février, 4 h. soir.

M. de Courcel a reçu l'ordre de partir prochainement à Berlin.

Rien n'est encore décidé relativement au futur ambassadeur de Saint-Pétersbourg. Tous les noms prononcés jusques maintenant sont hypothétiques.

Décorations militaires

Paris, 3 février, 4 h. soir.

Les décorations, qui doivent être décernées au corps expéditionnaire de Tunisie, paraîtront au *Journal officiel* la semaine prochaine.

Elles seront établies d'après les listes du général Campenon, ancien ministre de la guerre.

Bulletin du Commerce

Ventes d'Anvers

Anvers, 3 février, 5 h. 30 s.

1583 balles ont été mises en vente.
1114 ont été vendues.
Peu d'animation.
Les prix ont été inchangés.

La vente publique au plus offrant, de plusieurs lots de laine peignée (une vingtaine de mille kilogs environ) qui devait avoir lieu ce matin, à onze heures et demie dans le local de la Bourse de Roubaix, n'a pas eu lieu par suite d'une opposition du tribunal de commerce.

Deux lots seulement d'Australie ont été mis en vente, et adjugés, l'un (2000 k.) à 6 fr. 30, l'autre (1900 kil.) à 6 fr. 25.

On nous commnique de Paris que MM. Salvador Lopez, 9, rue Cadet. - Rondeau, Nos et Stetten, 28, rue des Petites-Ecuries. — Sangouare, 27, rue du Mail. — A. Berchon, 66, rue Tiquetonne ont des acheteurs de tissus nouveautés et draperies. M. Pfaff, 47, rue de Paradis, à également des ordres en tissus,

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde du Hâvre, communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 3 février.

Cours de clôture de New-York du 2 Février.

Fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août.	sept.
12,01	12,25	12,46	12,65	12,83	12,95	13,05	12,98

Ventes du jour : 109,000 balles. — Marché ferme.

Recettes du jour : 11,000 bal. contre 22,000 en 1881.

Total de la semaine : 71,000 balles contre 118,000 en 1881.

Saindoux

Hâvre, 3 février.

Cours de clôture de New-York du 2 Fevier.

Fév.	mars	avril	mai	juin	juill.
11,375	11,50	11,65	11,725	11,775	11,825

Roubaix, le 3 février 1882.

Cotons

Liverpool, 2 février.

Cotons (clôture du marché). — Vente de la journée 8,000 balles dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 7,000 pour la consommation.

Marché calme pour les Surats, sans changement pour les Américains.

Importations du jour 2000 balles.

Liverpool, 1er février.

Cotons (clôture du marché) — Ventes de la journée 8,000 balles dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 7,000 pour la consommation.

Marché soutenu.

Importations du jour 7,000 balles.

Mercredi soir.

Aujourd'hui le marché a été calme. Les ventes du disponible se sont chiffrées à 8,000 balles, dont 1,000 balles pour la spéculation et l'exportation.

COURS OFFICIELS DU COTON DISPONIBLE

	G. O.	L. M.	M.	G. M.
	d.	d.	d.	d.
Upland	6 1/8	6 1/2	6 5/8	6 13/16
Mobile	6 1/8	6 1/2	6 5/8	6 13/16
Texas	6 1/4	6 5/8	6 3/4	6 15/16
Orléans	6 1/4	6 5/8	6 3/4	7 1/16
	M. F.	Fair	G. F.	
Pernam	6 5/8	6 7/8	7	
Maceio	—	6 7/8	7 1/8	
Maragnan	6 3/4	6 15/16	7 1/8	
	Fair	G. Fair		
	d.	d.		
Egypte brun	6 3/4	7 1/4		
do blanc	7	7 1/4		
	Fair	G. F.	Good.	
M. Ct. Broach	—	5 3/4	6 3/16	
Dholleral	4 7/16	5	5 1/2	
Oomrawuttees	4 3/8	4 7/8	5 9/16	
Comptahs	4 3/8	4 5/8	5 1/8	
Bengale	4 15/16	4 5/16	4 13/16	

Les cotons à terme ont avancé 1/32d livraison d'Amérique pour quelconque l.m.c. sur février 6 30/64d; mars-avril 6 11/16d, avril-mai 6 3/4d, mai-juin 6 13/16d, juin-juillet 6 21/32d, juillet-août 6 24/32d, août-sept. 6 15/16d.

Produits divers

Anvers, 2 février.

Froments calmes, prix faiples.
Seigles très calmes.
Pétrole tendance ferme.
Disp. 18 1/4; courant 18 1/4; février 18 1/4; mars 18 3/8; avril 18 1/2.
Sucre tendance faible.
Disp. 52,75.
Janvier-mars 54,00
Cafés lourd. On a vendu 1000 sacs Santos à 26 cents le 1/2 kil. acq.

Londres, 2 février.

Temps gelée.

Cargaisons flottantes.

Marché calme rux cours précédents.
Cargaisons arrivées 2, à vendre 6.

Londres, 2 février.

Sucres bruts, raffinés cristallisés et de betterave affaires calmes, tendance en faveur des acheteurs.

On cote sucres de betterave allemand 21 shil., raffinés marque Say 28/6; marque Lebaudy 28 shil.

Sucre centrifuge 96° 8 1/4; d° moscovade 6 1/4; change sur Londres 17 1/4.

Marseille, 1er février.

Blés. Marché calme, tendance en faveur des acheteurs. Ventes de la journée 500 qtx, disp. Importations 32,300 qtx.

Tendre Sandomirka 29 les 100 kilos.

Maïs calmes, prix sans changement. On a vendu 1000 qtx. Poti à 15,50, Danube à 16,25, Varna à 15,37, Dedeach à 17,50 les 100 kilos.

Peaux. Affaires calmes aux cours précédents. On a vendu 1900 douzaines agneaux Oran de 21 à 22; chèvres Oran de 23 à 24 la douzaine.

Peaux de moutons. Calmes prix sans variation. On a vendu 100 douzaines Oran suint à 107,50, Maroc suint à 99 et 105 la douzaine.

Métaux. Marche calme, tendance en faveur des acheteurs. On a vendu 1000 qtx. Plomb doux affine Montredon à 34,35 les 100 kilos,

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Le Jeudi 2 Février 1882, au matin

ACTIF

Encaisse de la Banque		1.876.558.626 09
Effets échus hier à recevoir		917.086 29
Portefeuille de Paris : Commerce		777.893.797 10
Portefeuille des succursales : Effets sur place		868.204.896 ..
Avances sur lingots et monnaies		47.106.300 ..
— — succursales		11.330.550 ..
Avances sur titres		225.225.948 32
— — succursales		145.296.682 ..
Avances à l'Etat		99.603.000 ..
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 ..
Ex-Banques des départements	(b)	2.980.750 14
Rentes disponibles		99.639.221 53
Rentes immobilisées	(c)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque	(d)	4.000.000 ..
Immeubles des succursales		6.368.995 ..
Dépenses d'administration		426.254 07
Emploi de la réserve spéciale	(e)	9.997.444 16
Monnaies italiennes en dépôt		32.850.000 ..
Divers		29.605.756 16
		4.347.932.267 76

PASSIF

Capital de la Banque		182.500.000 ..
Bénéfices en addition au capital		8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 ..
Ex-banque départem	(b)	2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c)	9.125.000 ..
Réserve immobilière	(d)	4.000.005 ..
Réserve spéciale	(e)	9.997.444 16
Billets au porteur en circulation		2.377.595.385 ..
Arérages de valeurs transférées ou déposées		7.743.607 50
Billets à ordre et réescomptés		37.599.201 47
Comptes courants du Trésor		459.186.982 66
Comptes courants de Paris		567.841.937 26
— — des succursales		116.221.215 ..
Dividendes à payer		5.485.385 ..
Effets non disponibles		747.490 70
Escomptes et intérêts divers		10.915.085 41
Réescompte du dernier semestre		5.141.679 46
Divers		32.848.850 43
		4.347.932.267 76

Décomposition de l'encaisse au 2 Février 1882

Or	729.569.604 60
Argent	1.146.988.931 49
	1.876.558.626 09

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Encaisse or	42.632.000
Portefeuille	127.060.000
Avances sur titres	28.098.000
Comptes courants particuliers	15.513.000
Comptes courants du Trésor	45.545.000
Circulation des billets	25.279.000

DIMINUTION

Encaisse argent	2.000.000
Bénéfices de la semaine	2.541.000

MARCHÉ AUX FOURRAGES DE LILLE

du 25 janvier au 1 février 1882

Paille	1500 kil.,	1re qualité,	65 fr.,	2e qualité,	60
Foin	—	—	70	—	65
Lentilles	—	—	90	—	85
Sainfoin	—	—	70	—	65
Luzerne	—	—	70	—	65
Trèfle	—	—	75	—	70
Hyvernage	—	—	75	—	70

THEATRE DES BOULEVARDS, Dir. G. Deschamps

Dimanche 5 février. — Deux grandes pièces. — Un drame en 8 actes, un Opéra en 3 actes. — Neuvième représentation de : LE PETIT DUC, opéra-comique en 3 actes, par MM. Meilhac et Halévy, musique de Charles